

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire : Si vous voulez bien prendre place. La séance est ouverte. Je voudrais vous saluer toutes et tous, et accueillir aussi avec grand plaisir les Montigniennes et les Montigniens qui ont bien voulu assister à nos travaux de ce soir.

Je voudrais pour commencer, avant toute chose, vous proposer d'avoir une pensée toute particulière pour mon prédécesseur qui est donc décédé la semaine dernière, Raymond DOERFLINGER, qui était élu depuis 1959 dans ce conseil municipal. Adjoint en 1965, Maire de 1981 à 2001, Conseiller général de la Moselle également de 1967 à 1973, et ensuite de 1992 à 1998. Il est donc décédé le 13 septembre dernier, dans sa 85^{ème} année. Je voudrais souligner, même si nos chemins se sont croisés et se sont séparés, je voudrais évidemment, témoigner évidemment de tout mon respect et adresser à sa famille, à son fils, Francis, sa belle-fille, à ses petites-filles, à ses arrière-petits-enfants toute ma compassion et donc nos sincères condoléances et saluer aussi son engagement en faveur de l'Europe, à la fois à travers ses activités associatives, comme Président de l'Association des Amis de Robert Schuman et puis également en tant que Secrétaire Général de la Navigation sur le Rhin. Y associé également la mémoire de Jean KIEFFER qui est décédé le 13 septembre également, le même jour, dans sa 89^{ème} année et qui a été conseiller municipal de 1991 à 2001 pour lequel j'avais une affection toute particulière parce qu'on se connaissait, je le connaissais quand j'étais tout enfant. Et je peux souligner son engagement et aussi son côté chaleureux et amical. J'ai donc évidemment une pensée émue pour sa famille.

Et puis, je pense, bien évidemment que nous pouvons avoir aussi une pensée très forte pour Hervé GOURDEL qui a été sauvagement assassiné en Algérie. A l'instar et à l'invitation du Gouvernement, nos drapeaux seront en berne de vendredi à dimanche. Et donc, pour tout cela, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir conserver une minute de silence. Je vous remercie.

Et puis, nous avons de bonnes nouvelles. Nous avons deux jeunes mariées. Une qui est malade, malheureusement, c'est Audrey DEBEUX-MIFA. Et puis, elle se cache, Sophie, Sophie VILLAUME-HUBER qui se sont mariées toutes les deux à Montigny-lès-Metz au début de cet été. On leur souhaite, ainsi qu'à leur époux, tout le bonheur qu'on peut espérer et puis, que la famille soit nombreuse après. Voilà, on peut les applaudir. Après la minute de tristesse, la minute de bonheur. C'est la vie qui continue.

Souligner également l'arrivée, début septembre, de notre nouvelle comptable publique, Mireille CHALI, qui est venue du nord du département. Elle est venue en plus, avec, dans ses bagages, un audit des comptes de notre ville. Et elle a d'ailleurs été élogieuse à cet égard, ce qui est toujours très agréable, surtout quand on n'a rien demandé.

Et puis, je voudrais également vous présenter Aude CHOPINEZ, la nouvelle directrice des ressources humaines qui est là, vous pouvez vous lever, et qui succède à Sylvie CATAL, qui est promue directeur général adjoint. Aude nous vient de Neufchâteau. Et on lui souhaite donc la bienvenue dans nos rangs et beaucoup de courage, parce que c'est un poste important.

Vous avez sur vos tablettes un certain nombre de documents. Je vous invite à consulter le « Montigny Infos », bien évidemment, les attestations de stage pour les élus qui ont participé aux formations de sensibilisation aux finances locales. Et je remercie tout particulièrement Philippe SCHLEICH, notre directeur général des services, d'avoir, et je crois que cela a été très apprécié, assuré ces trois séances de formation. Mais il a de l'expertise et du métier. Vous dire également que le bulletin de participation à la journée de formation sur l'administration municipale destinée aux élus le 6 novembre prochain à 18 h 30, au lieu du 30 septembre, vous est également disposée sur vos tablettes. Et puis, on a également « Le Lien » avec toutes les petites nouvelles internes liées à la vie de notre collectivité.

Et puis les petites nouvelles habituelles de début de conseil municipal : vous avez le samedi 27 septembre, les portes ouvertes de la « Coccinelle », la ludothèque ; le 28, pour ceux qui sont en forme, la Corrida pédestre ; du 1^{er} au 31 octobre, « Lire en Fête » avec une exposition « Voyages Imaginaires » à la bibliothèque qui est très active. On va le voir lors de ce conseil municipal ; le 5 octobre, à la maison de la famille, « portes ouvertes » de l'association ; le 5 octobre, Saint-Ladre – Les Vacons, espace Europa Courcelles, loto par le Lions Club de Montigny Europe pour soutenir l'action de la Conférence de Saint-Vincent de Paul ; le 5 octobre prochain, un superbe concert d'orgue, récital d'orgue de Vincent BERNHARDT « variations autour de Bach », Vincent BERNHARD qui est un jeune et talentueux organiste, mais qui, également, est professeur au Conservatoire à rayonnement régional de Metz Métropole ; le 8 octobre, à l'Espace Europa-Courcelles, une conférence sur le logement et les aides financières liées à la rénovation énergétique de l'habitat ; les 11 et 12 octobre, une exposition à l'occasion des 40 ans des collectionneurs de figurines. C'est cette association qui s'appelle l'A.C.F.E.H. de Montigny ; le 11 octobre, à la maison du pays messin, un marché des truffes du Pays Messin ; une grosse manifestation, le 17, c'est le vernissage à 18 h 30 au Château de Courcelles, du salon « d'Arts en Artisans ». Très belle manifestation qui est déclinée sur cette publicité à l'arrière de « Montigny Infos » ; le 6 novembre, nous avons une exposition au Château de Courcelles de l'exposition de André-Pierre ARNAL ; le 9 novembre, remise du prix du concours de fleurissement ; le 11 novembre, évidemment, les cérémonies auront lieu à 17 h 30 au Monument ; le 13 novembre, c'est le salon de musique au Temple protestant avec le quatuor « La Jeune fille à la mort » de Schubert ; le 16 novembre, au Monument aux morts, c'est la cérémonie commémorative du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Montigny-lès-Metz. Et je crois qu'il y a tout un ensemble de manifestations qui sont prévues à ce moment-là. Et puis, le 16 novembre, nous avons un concert des Amis de Ziendi en l'église Saint-Joseph et le prochain conseil municipal, c'est le jeudi 20 novembre prochain.

Avant de commencer ce conseil municipal, je vous propose tout d'abord d'entendre Marc-Philippe CASALIS de l'AGURAM qui est derrière le portable qui est là-bas et qui travaille avec nous dans le cadre de la procédure de concertation, et déjà de la transformation du POS en PLU que nous avons adoptée ici en conseil municipal, en tout cas, la décision de transformer le POS en PLU. Aujourd'hui, nous

en sommes à la phase de concertation. Et donc, Monsieur CASALIS va procéder à cette procédure de concertation qui permettra à chacun d'apporter sa contribution dans différents groupes de réflexion. Je vous donne, si vous voulez bien, le micro et je vous remercie de votre présence parmi nous ce soir.

En préambule au Conseil Municipal, présentation de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par Monsieur Marc-Philippe CASALIS, chargé d'études du Pôle « projet urbain durable » de l'AGURAM

Monsieur le Maire : Merci Marc-Philippe. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Vous voyez en fait que ce sont les prémices d'une grande concertation nécessaire évidemment dans ce type de procédure. Il y a un petit larsen. Il y a un moyen de baisser le son ? Et puis, évidemment, nous ne partons pas de l'inconnu puisque nous avons, lors de la discussion sur l'Agenda 21, déjà entrepris une vague de concertation très importante à travers les Agendas 21. Donc, finalement, c'est un peu déjà dans nos cultures et cela constitue, si je puis dire, un galop d'essai pour la mise en place de ce PLU. Merci en tout cas à vous et puis, on se donne rendez-vous très bientôt pour la poursuite des événements. Monsieur BONATI, vous voulez dire quelque chose, une question ? Je vous en prie.

Monsieur BONATI : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Une petite réflexion et puis une question. D'abord, c'est de la satisfaction puisque c'est la transformation du POS en PLU. C'est quelque chose qui avait été annoncée par les services, si j'ai bonne mémoire, il y a plus de 4 ans. Et c'est vrai que c'est satisfaisant de se doter d'un outil plus moderne pour aborder la phase des restructurations qui vont largement occuper les prochains mois de notre activité municipale.

D'abord, une petite remarque. On est très attaché, effectivement, à la technicité et à l'appui que nous apporte l'AGURAM. J'y reviendrai. Et le déroulé qui nous est proposé, la méthode de concertation, est forte intéressante. Je mesure mal la capacité que les Montigniens pourraient avoir à fréquenter les ateliers et à s'y intéresser. Si j'ai bien compris, on est sur un atelier par thématique limité à 15/20 personnes, pour des questions de dynamique de groupe j'imagine, et d'efficacité du travail. Je voudrais éventuellement qu'on ne se ferme pas la porte à dédoubler ces ateliers si on avait un peu de fréquentation et de demande, entre autres, avec les différents vecteurs de communication qui ont été évoqués : le Montigny Infos et le site Internet.

Je vous propose également, comme on a pu déjà à le faire sur d'autres sujets d'associer les associations de quartier. La réflexion, la partie qui est faite sur les partenaires institutionnels citent par exemple « Montigny Entreprendre » qui a évidemment toute sa place dans cette procédure. Il serait intéressant, par exemple, au niveau de la commission consultative des services publics locaux, d'autant plus si on la muscle dans le sens qu'on avait souhaité, à savoir justement, inviter, associer un peu plus largement toutes les associations de quartier. Il nous semblerait intéressant qu'ils puissent être totalement partenaires de l'opération et de la réflexion.

Et puis, dernier élément, et là, c'est une question et un peu une inquiétude, puisque je vous le disais, on était très attaché à l'accompagnement technique de l'AGURAM qui est l'outil de l'Agglomération, sous la coupe de Metz Métropole. Les

atermolements de certains élus de ces derniers temps dans la presse, de certains élus communautaires me font craindre que l'AGURAM ne soit menacée. Et je mets cela en parallèle avec le déploiement d'une nouvelle structure sur laquelle nous nous étions prononcés lors d'un précédent conseil, je veux parler de « Moselle Agence Technique ». Voilà, je voulais avoir votre avis sur le fait qu'on n'était pas en train de glisser un outil fort important de la politique communautaire et des communes de l'Agglomération et qu'on n'était pas tout doucement en train de le faire glisser vers le Conseil Général. Je vous remercie par avance de la prise en compte des remarques et de la réponse que vous voudrez bien me faire.

Monsieur le maire : La réponse est qu'il ne faut pas tout mélanger. Je ne vois pas le rapport avec le prix du beurre. Sur la question des ateliers... Et en aucune manière, évidemment, il s'agit de toucher à l'AGURAM qui est un outil essentiel pour notre agglomération et notamment, en terme de prospective et de réflexion sur l'avenir. Alors, évidemment, rien n'empêche que nous travaillions ensemble. Mais encore aujourd'hui, nous travaillons avec l'équipe de l'AGURAM sur la préparation d'un nouveau Plan de Déplacement Urbain, par exemple. Je ferme la parenthèse. Et il y a deux jours, nous travaillions avec son président sur, précisément, le fonctionnement général et de l'urgence qu'il peut y avoir. Parce qu'il y a plus d'une trentaine de communes qui ne sont encore pas pourvues de PLU, à travailler sur ce dossier-là. Mais bon, je ferme la parenthèse.

Sur la question des ateliers, comme je le disais tout à l'heure, on ne ferme la porte à rien, puisqu'on avait déjà éprouvé cela lors de l'Agenda 21 et toutes les bonnes volontés, y compris associatives, sont associées. Et pour ma part, je voulais également y ajouter, non seulement, le Conseil Municipal des Jeunes parce qu'il faut souvent écouter les enfants, et peut-être même les ados. Et d'autre part, y associer le Conseil des Sages puisque nous avons un Conseil des Sages qui s'est créé avant les vacances et dont j'aurai, probablement, l'occasion de vous parler ou de vous présenter ici même. Et puis, in fine, évidemment, je mènerai moi-même aussi les débats, avec nos citoyens, à travers tous les contacts nécessaires, et aussi, à travers les réunions publiques qui s'inscriront dans le cadre de la concertation sur le PLU. Qui sera évidemment un PLU « Grenelle », c'est-à-dire, qu'il sera fortement teinté, j'allais dire de vert, je ne veux pas exagérer, parce qu'on va tout de suite politiser les choses, mais en tout cas, accès sur la notion de développement durable. Mais là aussi, ce n'est plus une nouveauté pour nous puisque nous avons été labellisés « Agenda 21 » et donc, cela s'inscrit dans cette continuité. Merci en tout cas à vous pour ces remarques. Merci Monsieur CASALIS et à très bientôt.

--ooOOoo--

Monsieur le Maire : Voilà, je vous propose d'ouvrir ce conseil municipal avec déjà, les excuses d'un certain nombre de collègues : Edith FENEON qui donne pouvoir à Lucien VETSCH, Audrey MIFA qui donne pouvoir à Charlotte HENNEQUIN, Gilles LHUILLIER qui donne pouvoir à Bernard ECKSTEIN et Laurent POLO à Aude GREGOIRE.

Point n° 1 : Institutions et vie politique : désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Il nous appartient à présent de désigner un secrétaire de séance. Qui veut assumer le secrétariat ? Martine LUCKHAUS ? Il n'y a pas d'autres candidatures ? Adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Institutions et vie politique : approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 3 juillet 2014.

Monsieur le Maire : Le compte rendu du dernier conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques particulières à cet instant ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Donc, adopté.

Point n° 3 : Institutions et vie politique : commission municipale de la circulation, du stationnement, des modes doux et de la sécurité : modification de sa composition.

Monsieur le Maire : Le point suivant, il s'agit simplement d'une régularisation institutionnelle concernant la commission municipale de la circulation, du stationnement, des modes doux et de la sécurité. Il s'agit simplement d'y ajouter Monsieur Michel BEGUINOT qui la préside. Il a simplement omis d'être candidat lorsque nous avons voté au renouvellement du Conseil Municipal cette commission. Cela semblait tellement évident que cela coulait de source. Evidemment, nul n'a été surpris. Il s'agit simplement de faire cette petite remise au point. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Pas d'opposition ? Adopté à l'unanimité, mon cher Michel. Maintenant, tu pourras être président à temps plein. Comme si cela était une nouveauté.

Point n° 4 : Domaine et patrimoine : création, modification et suppression de tarifs de mise à disposition des salles et salons du Château de Courcelles, des extérieurs et de matériel

Monsieur le Maire : Ensuite, point n° 4. Salvatore TABONE pour des questions liées au Château de Courcelles.

Monsieur TABONE : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Salvatore. Y a-t-il des questions ? Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

Point n° 5 : Urbanisme : droit de préemption urbain : compte rendu de la délégation du Maire.

Monsieur le Maire : Point suivant donc, il s'agit du droit de préemption urbain. Comme vous pouvez le constater, il n'a pas été exercé.

Point n° 6 : Domaine et patrimoine : renouvellement d'une convention de mise à disposition de terrains au profit de la commune par Voies Navigables de France

Monsieur le Maire : Point suivant, Bernard ECKSTEIN, pour un renouvellement d'une convention de mise à disposition de terrains au profit de la commune par Voies Navigables de France.

Monsieur ECKSTEIN : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Bernard. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 7 : Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire : Point suivant, Lucien VETSCH, pour une approbation de la modification simplifiée, on y est encore mais c'est nécessaire jusqu'au bout, du Plan d'Occupation des Sols.

Monsieur VETSCH : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport. Vous avez la motion en conséquence.

Monsieur le Maire : Voilà, merci Lucien. Y a-t-il des questions sur ces propositions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 8 : Domaine et patrimoine : ZAC Devant-Blory : rétrocession à la ville des espaces publics réalisés par l'aménageur

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit de la rétrocession à la ville des espaces publics sur la ZAC Devant Blory. Monsieur VETSCH.

Monsieur VETSCH : Lecture du rapport. Vous avez le détail qui suit et la motion en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Lucien. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 9 : Domaine et patrimoine : régularisation foncière 29, rue des Loges

Monsieur le Maire : Point suivant, régularisation foncière 29, rue des Loges. Elodie GIRAULT.

Madame GIRAULT : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Elodie. Des questions sur ce point technique ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 10 : Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande permanent pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés

Monsieur le Maire : Point suivant, Yolande VON HOF, pour l'adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel.

Madame VON HOF : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Yolande. Est-ce qu'il y a des questions sur cette mutualisation ? Pas d'opposition ? Cela va dans le bon sens. Cela va dans le sens aussi de l'histoire, si je puis dire. Bien, pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté. Je vous en remercie.

Point n° 11 : Culture : fixation du prix de vente de l'ouvrage vendu à l'occasion de l'exposition André-Pierre Arnal

Monsieur le Maire : Point suivant, Monique SARY, pour la fixation du prix de vente de l'ouvrage ... Ah, et en son absence, par conséquent, je pense que Charlotte HENNEQUIN va pouvoir peut-être présenter le point.

Madame HENNEQUIN : Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Charlotte. Et j'en profite pour souligner la grande qualité des expositions qui se déroulent, au Château. Et aussi, le grand succès que nous y rencontrons. Et j'en veux pour preuve ce week-end, la foule que nous avons accueillie, non seulement pour l'exposition NEGLOT-TOLGEN, mais également pour l'exposition « Photo-forum » qui était tout à fait remarquable. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 12 : Culture : convention de prêt de jeux destinés à la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire : Point suivant, Anne CLEVENOT, pour une convention de prêt de jeux destinés à la bibliothèque municipale.

Madame CLEVENOT : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport

Monsieur le Maire : Merci Anne. Y a-t-il des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 13 : Culture : convention de prêt avec les établissements scolaires publics et privés de la Ville de Montigny-lès-Metz et autres communes

Monsieur le Maire : Point suivant, toujours Anne CLEVENOT, pour une convention de prêt.

Madame CLEVENOT : Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Anne. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BONATI.

Monsieur BONATI : Merci. Une remarque, valable également pour le point suivant, pour le point n° 14. On est tout à fait favorable. Ce sont des choses qu'on avait souhaitées, en tout cas, qu'il y ait un élargissement de l'accès à notre fond documentaire à la bibliothèque. Donc, cela va tout à fait dans le bon sens. Proposition-question sur la mutualisation éventuelle ou la mise en réseau qu'on pourrait avoir avec la bibliothèque départementale de prêt qui dépend du Conseil Général et le réseau des médiathèques de Metz. On a tous a priori des projets et donc vous aussi Monsieur le Maire concernant les emprises militaires sur une bibliothèque – médiathèque qui pourrait être un peu plus à la hauteur de notre ville et des besoins. Est-ce qu'on pourrait peut-être anticiper la chose et faire comme vous l'avez judicieusement fait remarquer sur le gaz au niveau de l'agglomération, à savoir mutualiser pour aller là également dans le sens de l'histoire.

Monsieur le Maire : Ecoutez, s'agissant des collaborations avec la bibliothèque départementale de prêt ainsi que la bibliothèque – médiathèque de Metz, nous avons évidemment déjà depuis plusieurs années des coopérations qui se traduisent notamment par des mises en commun d'opérations liées à la politique publique de lecture publique et notamment de très belles expositions qui permettent aussi une diffusion auprès du jeune public en particulier. Et puis, d'autre part, s'agissant de la seconde remarque et du bâtiment, il est évident que ce bâtiment nous semble aujourd'hui, même s'il est magnifique, atteindre, je dirais, une certaine saturation, compte tenu de la très grande fréquentation qui est la nôtre. Et qu'il nous appartiendra dans les prochaines années, d'intégrer dans nos plannings, dans nos programmations, probablement, effectivement, en effet, une bibliothèque, ludothèque, médiathèque, que sais-je, dans, probablement, le cadre des terrains militaires. Maintenant, tout cela se réfléchit, sereinement, à l'aune des moyens qui sont les nôtres. Et cela doit s'inscrire dans une programmation financière également avec ce que cela suggère évidemment comme coûts induits en terme de fonctionnement. Voilà, donc aujourd'hui, cela fonctionne bien, mais vous avez raison, il faut penser à l'avenir. C'est ce que nous avons d'ailleurs, il y a quelques mois lors de la grande consultation municipale, envisagé avec les Montigniennes et les Montigniens. Ce n'est aujourd'hui pas tout à fait à l'ordre du jour, mais cela ne nous empêche pas d'y réfléchir et de préparer la suite. Voilà, pas d'autres remarques, pas d'autres questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 14 : Culture : convention de prêt avec l'Institut Médico-Educatif de Jussy

Monsieur le Maire : Le point suivant, Christian WAX, pour une convention de prêt avec l'Institut Médico-Educatif de Jussy.

Monsieur WAX : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 15 : Culture : mise à disposition d'un bus par la maison de retraite « Home de Préville » de Moulins-lès-Metz

Monsieur le Maire : Point suivant, Christiane GREINER, pour la mise à disposition d'un bus par la maison de retraite « Home de Préville ».

Madame GREINER : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport.

Monsieur le Maire : Merci Christiane. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 16 : Enseignement : Ouverture et retrait de poste dans les écoles primaires

Monsieur le Maire : Point suivant, Lucien ... Pardon, pas encore. Aude GREGOIRE pour l'ouverture et le retrait de postes dans les écoles primaires.

Madame GREGOIRE : Merci Monsieur le Maire. Lecture du rapport

Monsieur le Maire : Merci Aude. Est-ce qu'il y a des questions ? On prend acte de tout cela. Pas d'opposition ... On prend acte, voilà.

Point n° 17 : Autres domaines de compétences : Plan d'organisation de la surveillance et des secours à la piscine municipale

Monsieur le Maire : Point suivant, Lucien, pour le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours. C'est le POSS, mais avec deux S.

Monsieur VETSCH : Deux S, oui. Lecture du rapport. Vous avez les éléments qui sont joints à ce rapport et vous avez la motion en conséquence.

Monsieur le Maire : Merci Lucien. Est-ce qu'il y a des questions sur la piscine, ou en tout cas, sur ce plan, ce POSS, Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ? On a une piscine qui tourne bien et qui rencontre un vif succès, parfois on est victime même de notre succès, parce qu'on a dû refuser beaucoup de monde, notamment sur les animations proposées. Et aujourd'hui, nous sommes autour de 36 000 personnes qui sont venues se baigner. Je crois que c'est un équipement qui donne entièrement satisfaction. Voilà, merci. Pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 18 : Fonction publique territoriale : revalorisation de la rémunération d'un agent non titulaire en CDI

Monsieur le Maire : Point n° 18, il s'agit d'une délibération qui porte revalorisation de la rémunération d'un agent non titulaire en CDI. Il s'agit simplement de faire en sorte qu'il y ait un traitement équitable entre titulaires et contractuels. C'est la personne qui s'occupe des marchés publics. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur BONATI.

Monsieur BONATI : Merci. Deux questions. La première : effectivement, il serait regrettable qu'il y ait des disparités, mais l'agent en CDI, on ne peut pas le

titulariser ? Est-ce que c'est prévu ? Et puis la deuxième question : il est fait référence à l'atteinte d'objectifs de cet agent s'agissant des marchés publics. Je voulais savoir quels étaient les critères, à savoir essentiellement, si ce sont des critères exclusivement ou principalement économiques sur les appels d'offres ? Ou s'il y a une dimension technique et comment la collectivité mène sa politique d'appel d'offres ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Pour répondre à la première question, c'est en fait surtout satisfaire aux attentes de l'agent en question qui ne souhaite en fait de titularisation dans la mesure où elle perdrait énormément en terme salarial. Deuxièmement, il s'agit de critères liés essentiellement à la technicité et ce que nous attendons bien évidemment de la part de cet agent, comme nous tous d'ailleurs, c'est qu'elle puisse offrir une structuration juridique extrêmement rigoureuse dans la passation des marchés publics et qu'il y ait à la fois une transparence et un traitement extrêmement équitable de l'ensemble des pétitionnaires. Donc, pas d'opposition ni d'abstention ? Adopté.

Point n° 19 : Fonction publique territoriale : délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instaurant le paritarisme au sein du Comité Technique

Monsieur le Maire : Point suivant, il s'agit du point n° 19. Il s'agit d'une délibération fixant le nombre de représentants du personnel et qui instaure le paritarisme au sein du Comité Technique. Il s'agit ici en fait de réaffirmer l'équilibre du Comité Technique tel qu'il existait jusque-là et notamment concernant le rôle et la place des représentants de la collectivité. Je rappelle : nombre de représentants du personnel : 4 titulaires et 4 suppléants. Nombre de représentants de la collectivité : 4 titulaires et 4 suppléants. Donc, c'est le fameux paritarisme. L'avis des représentants de la collectivité est évidemment recueilli au même titre que celui des représentants du personnel et les élections au Comité Technique auront lieu le 4 décembre prochain. Voilà, est-ce qu'il y a des questions particulières sur ce sujet-là ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

Point n° 20 : Fonction publique territoriale : mise à jour de la liste des emplois

Monsieur le Maire : Point suivant, c'est une délibération qui porte mise à jour de la liste des emplois. Il vous est rappelé qu'il s'agit pour le Conseil Municipal de créer et supprimer des emplois permanents nécessaires au fonctionnement de nos services, en exprimant pour les emplois à temps non complet la durée du travail hebdomadaire en fraction du temps complet légal, à savoir en trente-cinquièmes.

Il est proposé donc à notre conseil municipal, afin de remplacer des départs en retraite, j'ose à peine le dire, soit par un ingénieur rattaché au service des eaux, d'accueillir un apprenti supplémentaire aux Espaces Verts et de réorganiser aussi le temps de travail du personnel des écoles suite à la réforme des rythmes scolaires, en créant et en supprimant les emplois ci-après énoncés. Vous avez toute une liste qui tient sur trois pages, sur deux pages, ce qui équivaut en fait, in fine, à une augmentation de 4 ½ postes dans les écoles. Voilà, est-ce qu'il y a des questions particulières ? Pas d'opposition ? Adopté.

--ooOOoo--

Monsieur le Maire : Pour terminer, je vous propose deux petites communications. La première : il s'agit d'une communication sur la question de l'affermage de l'eau.

Comme vous vous en souvenez, lors d'une communication lors du conseil municipal du 11 avril 2014, je m'étais engagé à rencontrer la SAUR pour débattre des conditions de sortie du traité d'affermage en cas de constat de caducité et profiter ainsi d'une jurisprudence de l'arrêt dit « commune d'Olivet » qui laissait entrevoir que sortir avant la fin d'un traité d'affermage était possible, en cas de constat de caducité. Au cours des trois rencontres qui se sont déroulées en mai, juin et juillet derniers, en mairie de Montigny-lès-Metz, j'ai pu constater, et nous y avons réfléchi avec Bernard ECKSTEIN et avec nos services également, et les maires aussi concernés par le service de l'eau, nous avons pu constater que la réalité économique du contrat pouvait emporter une indemnisation bien plus importante que celle initialement supposée.

En effet, de l'analyse des comptes il ressort que la ville pourrait être redevable, en cas de rupture anticipée du contrat, des sommes suivantes et au titre :

- du capital non amorti du droit d'entrée et du financement de travaux : 1 163 696€
- du capital non amorti des annuités d'emprunt : 488 436 €
- du capital non amorti des frais d'études et de personnels détachés : 164 120 €
- du déficit de financement lié à la différence entre recettes prévisionnelles et recettes réellement perçues : 1 789 487 €
- du gain manqué sur les trois dernières années du contrat : 433 483 €
- des autres préjudices :
 - Redéploiement des structures affectées au contrat : 468 217 €
 - Préjudice commercial : 100 000 €

Soit, au total, une indemnisation totale estimée à 4 607 439 €.

Par conséquent, l'intérêt public et financier de notre collectivité, malheureusement, mais c'est comme cela, commande donc, à mon sens, la poursuite du traité au-delà de la date du 3 février 2015 et aller, finalement, jusqu'au bout, c'est-à-dire en 2018.

Mais, avant de formaliser notre décision, il nous faudra recueillir l'avis du DDFiP, le Directeur Départemental des Finances Publiques, qui devra apprécier, conformément à l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 07 décembre 2010, et comme nous venons de le faire, si « la nature des prestations, la durée d'amortissement économique des prestations mises à la charge du délégataire et le rapport entre ce qui est mis à la charge du délégataire et le temps qui lui est alloué pour amortir ses investissements » sont de nature à permettre la prolongation du contrat au-delà d'une durée de 20 ans.

J'ai donc, par un courrier en date du 31 juillet 2014, demandé l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques sur ce dossier et sollicité, compte tenu de ce

que je viens d'indiquer, son accord pour la poursuite du contrat jusqu'à son terme, soit le 30 juin 2018.

Cela dit, et de façon, je dirais, immédiatement connexe, nous avons donc rencontré à trois reprises les nouveaux représentants de la SAUR, parce qu'en fait, cette entreprise a été reprise par une nouvelle équipe, au niveau national, en particulier. Et donc, nous avons pu avoir des échanges, je dirais, constructifs, et notamment liés à la fois au maintien de la qualité de l'eau et du service public, pour l'ensemble de nos abonnés, et aussi, des tarifs, ce qui me semble quand même essentiel.

Voilà la communication que je souhaitais faire à ce propos. Je crois que même si nous avons eu une action, je dirais, extrêmement dynamique, et que la loi, la jurisprudence en tout cas, pourrait nous conduire à dénoncer avant la lettre pour caducité le traité en 2015, il me paraît très risqué aujourd'hui, sur un plan financier, de le faire. Et j'ajoute, en outre, qu'il nous appartient aussi de réfléchir, et on la évoqué tout à l'heure, dans le cadre d'une intercommunalité plus large, à cette problématique de l'eau sur l'ensemble de notre agglomération. Je crois qu'aujourd'hui, un nouveau chantier s'ouvre mais nous restons de toute façon, et j'en remercie à la fois Bernard ECKSTEIN et Marc SEIDEL ainsi que l'ensemble des services. Nous restons éminemment vigilants pour faire en sorte que le service soit assuré dans les meilleures conditions possibles pour nos usagers. Monsieur BONATI, vous voulez ajouter un point ?

Monsieur BONATI : Eh bien, je suis estomaqué. C'est une promesse électorale de plus en moins qui sera tenue. Alors, le souci que vous avez de préserver l'avenir économique de la collectivité, de préserver la collectivité d'un coup dur financier est tout à fait légitime. C'est déjà le débat que nous avons il y a 7 ans où la donne était financièrement, je vous l'accorde à l'époque, bien plus élevée, puisqu'on comptait en dizaine de millions d'euros potentiels à l'époque, puisqu'on avait mis la commune de Neufchâteau en référence.

Les chiffres que vous nous donnez ... Alors, d'abord, je regrette bien évidemment que vous ne nous ayez pas fait cette communication par écrit et qu'on n'ait pas eu les éléments avant le conseil. Donc, c'est une réaction à chaud. De mémoire, les chiffres que vous nous annoncez aujourd'hui montent au-dessus de 4 M€ ; on n'en était déjà pas bien loin sur la fourchette qu'on avait estimée précédemment, puisqu'elle montait quasiment à 3 M€ suivant les options.

Vous avez bien expliqué qu'il s'agissait d'une peine maximum éventuelle. L'ensemble des coûts auxquels on pourrait être condamnés au paiement, c'est vraiment la peine maximum. Et a priori, on n'avait pas, que ce soit les services, soit les élus, ou que ce soit les conseils, les réseaux dans lesquels nous avons adhésés, le Cabinet parisien, il me semble qu'il y avait à ce moment-là un consensus pour dire que dans le pire des cas, on ne serait jamais condamnés à la peine la plus lourde que vous venez d'évoquer.

Je remarque qu'il y a un changement. J'ose espérer que c'est réellement fondé sur des éléments juridiques et que ce n'est pas un manque de courage ou un manque de temps. Chaque jour supplémentaire que nous passons avec la SAUR qui s'occupe de notre réseau, effectivement, on ne prend pas de risques aujourd'hui, mais on le paiera demain. Parce que quand le réseau viendra et on connaît tous le

montage « abracadabrantique » qui a été fait sur ce traité d'affermage, chaque jour que nous passons, ce sont demain des investissements en plus que nous aurons à faire pour remettre le réseau en état, pour le remettre d'équerre et pour le reprendre. J'espère que là, au moins, si c'est en 2018, vous n'aurez pas changé d'avis et ce sera bien en système de régie publique, associée ou non avec les autres communes.

En tout cas, je souhaiterais très vivement que vous puissiez nous communiquer les éléments sur lesquels vous vous êtes basés pour faire évoluer de telle sorte votre position. Et en l'état actuel des informations dont nous disposons, moi, je suis totalement opposé à ne pas maintenir 2015 comme échéance de rupture. Et j'espère également que la Direction Générale des Finances, la Direction Locale des Finances, un, répondra plus rapidement que la dernière fois qu'on les a sollicités, et deux, qu'ils iront dans ce sens et qu'on pourra enfin se débarrasser de ce fermier pour 2015 et non pas en 2018. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Eh bien, écoutez, j'ai bien pris note de vos remarques. Moi, je dirais la chose suivante. Pour y répondre, il ne s'agit ni d'un manque de courage ou de je ne sais quoi, comme vous semblez l'évoquer. Simplement, aujourd'hui, nous suivons en cela les recommandations des experts. Et on vous transmettra, et je pense qu'on pourra en parler, lors de la commission des eaux, on vous transmettra évidemment toutes ces préconisations et ces chiffres sans aucun problème. Mais, je souhaitais simplement dans un souci de transparence en faire état ce soir, publiquement, puisque je l'avais déjà évoqué il y a déjà quelques mois.

Deuxièmement, je dirais que compte tenu aujourd'hui des difficultés auxquelles sont soumises les collectivités par, notamment, les désengagements multiples de l'Etat, et qu'aujourd'hui, au moment où nous attendons la Loi de finances qui devrait être présentée dans les jours ou les heures qui viennent, je crois que la sagesse nous recommande aussi de ne pas mettre plus en difficulté financière notre collectivité. Et en tout cas, pour ma part, dans un climat aussi difficile que celui que nous connaissons ... Et je ne fais pas de politique quand je dis cela, parce que hier, j'étais en réunion avec les Maires des grandes villes de France à Paris. Et les Maires de gauche comme de droite s'accordent à dire qu'on n'a jamais connu cela. Eh bien, il me paraît complètement hasardeux et dangereux de faire peser sur notre collectivité, même si ce sont 4.6 M€. Je rappelle que nous venons d'achever un gros investissement de 10 M€ HT avec la piscine. Donc je crois qu'il s'agit aujourd'hui pour nous de pouvoir l'absorber et de préparer l'avenir. Donc, moi, je suis en responsabilité. J'assume et en ayant néanmoins toujours et j'y reviens, l'assurance et je pense que les nouvelles têtes qui dirigent la SAUR aujourd'hui, sont disposées en tout cas à satisfaire nos exigences à la fois de qualité et du maintien au plus bas niveau du prix de l'eau. Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Oui, à mon tour, je suis un peu surprise de cette information. Dans votre communication, vous faites référence à trois réunions. Moi, au travers des informations que nous vous avons communiquées, il semblerait qu'au travers de ces réunions, une seule réunion avec la nouvelle direction vous amène en quelque sorte à baisser pavillon devant eux. En tout cas, c'est comme cela que je perçois cette information. Et on ne peut pas se satisfaire de ce genre de situation. Nous restons favorables à la municipalisation de l'eau. Effectivement, cela a été un débat très important ces derniers mois. Et je crois qu'on ne peut pas revenir sur ce genre de

propositions vis-à-vis des Montigniens, sous prétexte qu'avec une seule réunion, moi, c'est ce que j'en comprends au travers de votre intervention, qu'une seule réunion avec une nouvelle direction vous amène à avoir des hésitations. C'est quand même un retour en arrière et je ne peux pas accepter ce genre de situation. Je comprends aussi les difficultés des collectivités, mais soyons aussi pragmatiques comme vous voulez l'être. C'est qu'au travers des différentes réunions qui nous ont amenés à prendre la décision début juillet, pour aller vers une municipalisation, pourquoi, aujourd'hui, on fait marche arrière ? Cela me paraît assez incroyable. Voilà, en tout cas nous, on est pour la municipalisation de l'eau.

Monsieur le Maire : Je ne reviens pas, chère Madame, sur la volonté de remunicipaliser. Je reviens simplement sur la question des délais. Et je ne reviendrai pas sur ce que je viens d'exprimer. Je pensais avoir été suffisamment clair. Compte tenu du poids que le Gouvernement fait peser actuellement sur les collectivités, prendre des chemins hasardeux. Par conséquent, je prends mes responsabilités. J'assume avec le sérieux nécessaire et avec aussi les conseils des experts. Et ce n'est pas une seule petite réunion qui me fait baisser pavillon. N'ayez crainte. Je ne suis pas un sautereau qui réagit au moindre soubresaut. Simplement, je dis qu'il est important aujourd'hui pour nous de pouvoir continuer à assurer un service de qualité, avec un tarif de qualité. Et en tout cas, il serait hasardeux, compte tenu des éléments que je viens de vous donner et qui sont parfaitement clairs, ils nous sont indiqués et recommandés par les experts, pour trois ans, de payer 4.6 M€. Mais cela n'enlève rien à nos objectifs qui sont ceux de se détacher progressivement d'un affermage que nous n'avions en tout cas pas soutenu, que nous avons simplement soumis à des contrôles incessants et à des informations en toute transparence et je crois que la concertation a largement prévalu dans cette enceinte, comme d'ailleurs, au niveau de la commission des eaux et aussi avec nos partenaires institutionnels que sont les autres communes qui font partie donc notre périmètre d'affermage. C'est ce qui guide simplement ma volonté. Ce n'est pas un changement de braquet. C'est simplement la raison qui commande cela et aussi, le souci de ne pas impacter budgétairement notre collectivité. Monsieur ECKSTEIN va ajouter un point.

Monsieur ECKSTEIN : Je veux simplement dire qu'au niveau financier, nous n'avions pas du tout estimé à ce niveau-là les compensations qu'il faut apporter dans ce cas de rupture. On avait estimé à 700 000 euros. On est arrivé à 4.6 M€. Et il n'est pas du tout question de mettre en danger la trésorerie du service des eaux et de la ville.

Deuxièmement, par rapport aux décisions qu'on vient de prendre, on s'est fait aider depuis des mois par des experts à la fois financiers, à la fois techniciens de l'eau pour nous dire, nous aider et nous aider à conclure dans le sens que l'on n'avait pas prévu au départ. Notre objectif était d'arriver à recréer une régie municipale. Et c'est toujours cela qu'on a dans la tête.

Alors, Monsieur le Maire vous a rappelé que dans la Communauté de communes, il y a des possibilités de mutualisation. Cela aussi est un élément nouveau par rapport à tous les syndicats locaux qui sont dans la communauté de communes aujourd'hui.

Alors, cela serait quand même une dépense, je pense, inutile, 4.6 M€, que de faire par rapport à une reprise centralisée qui aujourd'hui, si elle se fait, nous évitera de payer cela, voilà.

Et la surveillance que l'on fera du service de l'eau ne va pas s'éteindre, bien au contraire. Il reste trois ans. Les experts de la SAUR et les patrons de la SAUR sont venus pour raconter ce qu'ils allaient faire pour compenser les défaillances exprimées par nous depuis des années. C'est vrai, vous avez raison. On en est toujours au racle qui ne se fait pas, aux branchements lorsqu'on fait une route qui ne se font pas. On a toujours les mêmes griefs vis-à-vis d'eux. Mais on continuera pendant les trois ans au moins, si dans ces trois ans là, une mutualisation se prépare et rassemble des services élargis par rapport au système dans lequel on est, voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Je pense que les choses sont à présent suffisamment claires. Nous continuerons, bien évidemment, à vous tenir informés de l'avancement et notamment, des discussions que nous pourrons avoir dans le cadre de l'intercommunalisation en tout cas de la gestion de l'eau.

Mais de nouvelles perspectives s'ouvrent à nous. A nous de saisir les défis pour l'avenir. Et aujourd'hui, encore une fois, il s'agit de sécuriser les choses et non pas de mettre la ville en danger, même si, j'en conviens, nous sommes tous d'accord concernant la SAUR. Mais je crois qu'aujourd'hui, c'est la sagesse qui doit prévaloir.

Merci en tout cas. Je pense que c'était un débat que je souhaitais pour ma part mettre sur la place publique à travers ce conseil municipal dans un souci, encore une fois, d'échanges et de transparence.

Bien, je crois qu'Aude GREGOIRE souhaiterait faire une communication puisque nous sommes à la rentrée, une **communication sur la question des nouvelles dispositions concernant l'organisation des temps de l'enfant à l'école.**

Madame GREGOIRE : Merci Monsieur le Maire. Je voulais apporter un point, un résumé, sur l'installation, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Donc, nous avons fait un choix pour cette installation. Donc, si les enfants ont besoin de plus d'une heure de garde, ils sont orientés vers les deux associations que l'on a au sein de Montigny. Pour Montigny bas, c'est-à-dire, Cressot et Pougin, c'est « Loisirs et Culture ». Donc, à partir de 15 h 30, on vient les chercher et ils restent à « Loisirs et Culture ». S'ils sont à Montigny haut, donc, c'est l'association des cheminots qui s'en occupe à partir de 15 h 30. Si les parents n'ont qu'une heure de garde à assurer, nous assurons au sein des écoles de 15 h 30 à 16 h 30 des activités diverses et variées.

Donc, nous avons mis en place au sein des écoles, avec le personnel interne, d'abord avec les enseignants, ce que nous faisons déjà les années passées, des études dirigées qui continuent cette année avec un vif succès. Les enfants qui ne suivent pas l'étude dirigée, peuvent être à l'école encadrés par des ATSEM. Et là, vous avez des activités, soit de la bibliothèque qui est animée par les personnels de la bibliothèque, une fois toutes les six semaines pour couvrir les six groupes scolaires. Et nous avons aussi le sport avec Grégor qui lui aussi va aller de groupe scolaire en groupe scolaire. Quand Grégor est dans un groupe scolaire, à Montigny haut, par exemple, c'est l'association de basket qui s'occupe du sport dans Montigny bas et inversement pour le trimestre suivant. A côté de ces animations donc faites par le personnel interne de Montigny, nous avons eu des accords avec les associations, certaines associations montigniennes, dont l'école de musique EMARI qui s'occupe

du solfège le lundi et de la chorale et du chant le vendredi. Donc, les enfants sont cherchés dans les différentes écoles et sont amenés au centre de musique de Marc Sangnier. A charge aux parents de les chercher à 17 h 00. Donc, c'est la même chose pour le lundi et le vendredi.

On a mis aussi en place, en association avec l'école de musique, un cours de théâtre qui aura lieu pour les écoles à Montigny bas, Cressot et Pougin. Ensuite, il y a le poney. En ce moment, le poney a débuté le lundi et le jeudi dans les écoles de Pougin et de Cressot. Bien sûr, au cours de l'année, cela tournera pour les autres groupes scolaires de Montigny haut, chaque fois deux écoles par trimestre.

Nous initions aussi à partir de la semaine prochaine de l'allemand qui était déjà présent dans les associations l'année dernière, au sein des associations. Là, il y aura une initiation aussi au sein des écoles entre 15 h 30 et 16 h 30 faite par des étudiants de l'ISFATES, dont des étudiants franco-allemands avec la biculture et qui vont avoir une approche, j'espère, enfin, ils espèrent aussi, très ludique vis-à-vis des enfants.

On ajoutera des activités ponctuelles à ces activités qui vont durer tout au long de l'année. On aura « Vélo Montigny » qui va intervenir aussi dans les écoles. On aura une prévention de la police municipale qui interviendra aussi dans les écoles, ainsi que la prévention dentaire et le bien-être grâce à des médecins. Il y a un médecin qui viendra faire le « bien-manger ». Vous avez plein d'informations au sujet des activités et des inscriptions qui sont encore possibles notamment à l'école de musique, page 8 du « Montigny Infos ». Voilà, merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Merci Aude pour ce travail. Et aussi, je souhaiterais remercier tout particulièrement Laurence, enfin, l'ensemble de nos services pour s'être attelé à cet important dossier. Donc, Monsieur BONATI, vous souhaitez faire une remarque, une critique, j'allais dire.

Monsieur BONATI : Une question déjà. Et puis après, si vous avez l'amabilité de me repasser la parole, je vous dirai ce que j'en pense. Pour ma mémoire, on est à combien de commission des affaires scolaires depuis le mois de mars, depuis les municipales ?

Monsieur le Maire : C'est votre question, je vous en prie

Monsieur BONATI : C'est ma question préalable,

Madame GREGOIRE : Nous aurons la prochaine commission des affaires scolaires la semaine prochaine, jeudi prochain.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur BONATI.

Monsieur BONATI : Merci. Donc, il n'y a pas eu de réunions de la commission des affaires scolaires depuis le mois de mars ? La situation difficile dans laquelle vous nous avez mis en reculant l'application de cette semaine de quatre jours, en faisant de l'électoratisme, le fait que la commune ne touche pas l'aide de l'Etat parce qu'on s'y est pris très tard, en tout cas une aide moindre. Tout cela ne vous a pas semblé intéressant, suffisamment important pour le mettre à un autre endroit des points divers de cet ordre du jour et pour ne pas faire une seule réunion de la

commission des affaires scolaires ? Je vous disais que j'étais abasourdi tout à l'heure sur l'histoire de l'eau, mais alors là, cela défie l'imagination. Alors, on va s'arrêter là parce que cela ne sert à rien. C'est fait, c'est fait. Vraisemblablement, une partie de la rentrée se passe bien. On a visiblement des manques. On va être obligé d'élargir les horaires. Moi aussi je félicite les services et les associations, parce que les faire bosser en dernière minute comme cela parce que rien n'a été préparé avant. Chapeau bas aux techniciens. Chapeau bas aux services. On va être obligé, vraisemblablement, d'augmenter l'offre, la capacité. Cela va nous coûter. Donc, moi, je vais me contenter d'une question : est-ce que vous allez augmenter les impôts locaux sur ce motif-là ? Ou est-ce que vous allez les augmenter sur le motif du désengagement de l'Etat, sur lequel d'ailleurs je vous rejoins.

Monsieur le Maire : Il y avait une question ? Je te laisse répondre.

Madame GREGOIRE : Le fonds d'amorçage, de toute manière, est donné aux collectivités qui vont appliquer, qui sont obligées de toute manière d'appliquer la réforme. Donc, le fonds d'amorçage est versé. A partir du moment où vous appliquez la réforme, il est versé. Il n'y a absolument pas de rétention de ce côté-là de l'Etat. Maintenant, nous nous sommes inscrits pour percevoir ce fonds d'amorçage. Et normalement, nous devrions le recevoir en deux temps.

Monsieur le Maire : Bien. Et je vous prie de croire que pour avoir une telle organisation, on ne s'y est pas pris en dernière minute. Donc, les services, avec nos associations et nos élus, s'y préparent depuis plusieurs mois, mais cela n'empêchait pas que ... Et je veux dire, j'ai toujours été contre de système-là qui nous a été imposé d'une manière autocratique par l'Etat, autoritaire, allez, je ne veux pas être dans l'exagération, mais autoritaire par l'Etat, me semble complètement aller à l'encontre de l'intérêt fondamental de l'enfant.

Donc, aujourd'hui, on propose des choses de qualité, on propose des animations de qualité. Mais je puis vous assurer lorsque vous discutez avec les parents ou avec les ATSEM, eh bien, que le jeudi soir, les enfants sont épuisés. Donc, on va se donner le temps du bilan. On va laisser tout cela fonctionner. Moi je suis attaché à ce qu'on présente des choses intelligentes aux enfants, du sport, de la culture, et par exemple, l'apprentissage de l'allemand que je suis très heureux de pouvoir relancer cette année, puisque nous l'avons déjà mis en place l'an dernier avec les étudiants allemands de l'ISFATES. On va renouveler cette convention. Donc, moi, j'y suis très attaché parce que je pense qu'il s'agirait pour nous de nous apporter une sorte de spécialisation avec notamment les enfants des écoles maternelles. Il est très important, s'agissant de la langue de nos voisins, que nous puissions avoir une proximité linguistique. Et cela me semble être aussi pour eux un atout dans leur évolution propre. Donc, par conséquent, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites et les enfants sont fatigués.

Et puis, on fera aussi le bilan financier des choses. Et on vous présentera les choses aussi. Et après, les additions se feront et on discutera dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire pour la suite. Voilà, c'est tout ce que je peux répondre sur vos interrogations. Mais sachez que nous n'avons pas fait les choses en dernières minutes. On ne l'a pas fait dans la précipitation. On l'a fait dans un esprit, évidemment, de sérieux dans l'organisation des choses, s'agissant notamment de la

garde des enfants et de leur respect. On a fait les choses quand il fallait les faire, voilà. Madame VOLLMER.

Madame VOLLMER : Oui, alors, vous dites vous-même, vous présumez déjà que les enfants vont être fatigués.

Monsieur le Maire : Je ne présume pas. J'écoute les parents et les ATSEM.

Madame VOLLMER : Oui, ce n'est pas toujours ce que l'on entend nous. On ne doit pas entendre la même chose. Mais quand même, ...

Monsieur le Maire : Il faut nous donner une recette. Ils sont peut-être plus vigoureux les vôtres que les nôtres.

Madame VOLLMER : Eh bien, peut-être que vous auriez pu réfléchir effectivement à une harmonie au-travers des activités. Parce qu'effectivement, passer une heure à faire une chose, puis après faire autre chose, c'est vrai que c'est quand même perturbant, d'autant qu'en matière d'harmonie, le fait de changer de partenaires au bout d'une heure, cela doit certainement perturber les enfants.

Je pense qu'en ayant eu la volonté de concentrer votre activité pour que cette loi ne s'applique pas, vous avez perdu du temps à réfléchir comment mettre en place ces rythmes scolaires dans le cadre d'un projet global d'épanouissement de l'enfant. Et je crois que là, c'est vraiment dommage que vous ayez perdu ce temps, y compris en ne réunissant pas les commissions compétentes, que ce soit la commission scolaire, mais aussi toutes les associations sportives.

D'un autre côté aussi, au travers des activités que vous proposez, elles ne sont pas gratuites et là, comme je le disais précédemment au dernier conseil municipal, il est dommage que la participation de la municipalité ne soit pas plus importante, d'autant que notre budget était excédentaire, voilà. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, Madame GREGOIRE pour une petite réponse. Et ensuite, Monsieur WEINHEIMER.

Madame GREGOIRE : On a fait très attention justement pour que les enfants soient le moins perturbés possible quand ils restent au sein de l'école et que ce soit du personnel encadrant qui les connaissent, c'est-à-dire les ATSEM et qui restent avec eux pour ne pas qu'il y ait une multitude d'animateurs qui arrivent dans l'école, qu'ils ne connaissent pas et qu'ils changent d'activités justement à chaque heure. Il y a toujours un lien avec le personnel ATSEM, entre les ATSEM et l'activité qui est proposée. Sachant aussi que l'activité proposée restera pendant un certain temps dans l'école, voire toute l'année, voire un demi-trimestre pour que les enfants ne soient pas perdus entre différentes personnes. Cela était très important. Et deuxième point, j'ai oublié ...

Monsieur le Maire : Raymond.

Monsieur WEINHEIEMR : Oui, je voulais simplement répondre à la question de Monsieur BONATI sur les impôts, la pression fiscale. Aujourd'hui, d'abord, on n'est pas encore au DOB. On va y arrivait petit à petit. On va être obligé de travailler avec les

services avec le DGS sur cet épineux dossier du budget, non pas simplement dans le cadre des problèmes des rythmes scolaires, mais également dans toutes les dotations qui ont baissé, les charges qui nous sont imposées en plus. Et je peux vous dire que déjà, je remercie d'avance les services qui vont plancher parce qu'on va leur demander de faire effectivement des efforts également pour qu'on arrive à contenir le maximum, comme on l'a fait pendant 5 ans, la pression fiscale. Et notre souci aujourd'hui est de rester en fait dans cette ligne. Et ce n'est pas vrai de dire « demain on augmente les impôts ». C'est trop facile. Donc, on va déjà travailler sur le budget. On va voir avec les dépenses qui nous sont imposées et les recettes qui nous sont ôtées, comment on va pouvoir maintenir un équilibre du budget. Et notre souci est de préserver l'avenir, et pas de consommer tout l'autofinancement qu'on peut avoir pour après, se retrouver avec des moyens financiers à notre disposition.

Monsieur le Maire : Merci. Aude, à nouveau.

Madame GREGOIRE : Ca m'est revenu. Si le fonds d'amorçage était à hauteur de nos dépenses, il est évident qu'on pourrait donner la gratuité. Mais l'Etat non seulement, nous donne des obligations et des contraintes et ne couvre pas ces contraintes au niveau financier, ni pédagogique, ni financier. D'où l'obligation de faire payer aussi les parents. Il est sûr que c'est un coût pour les parents et c'est un coût pour la municipalité. Et c'est à cause de l'Etat qui va à l'encontre des intérêts de chacun, voilà, et de ses obligations.

Monsieur le Maire : Et j'ajoute que nous allons bientôt faire le tour des écoles pour la rentrée, que les efforts que nous consentons pour venir en aide au monde de l'éducation sont considérables. Je crois que nous avons fait la preuve, durant ces dernières années, de cela avec la très belle qualité d'accueil des écoles, du patrimoine qui a été entièrement refait partout. Et puis, d'autre part, la mise à disposition de matériel innovant comme les Tableaux Blancs Interactifs qui ont été mis à la disposition de tous les enseignants que le souhaitaient, et les ordinateurs, bien évidemment, pour cette année scolaire.

Et puis, je trouve extrêmement regrettable par exemple que, par faute de moyens, j'ai reçu aujourd'hui un courrier de la RASED, vous savez, ce sont les personnes qui viennent en aide aux enfants qui ont des difficultés intellectuelles et qui viennent nous demander de financer des matériels pédagogiques. Donc, je crois que quelque part, il y a quand même quelque chose dans ce pays qui ne va plus. Heureusement que les collectivités territoriales sont là pour faire en sorte que les enfants soient bien traités et pallier les insuffisances de l'Etat.

Voilà, merci mes chers collègues. C'est un autre débat que je souhaitais également apporter ce soir. Vous voyez que ce conseil municipal est un espace de dialogue et de concertation.

En tout cas, merci aux uns et aux autres. Merci aux personnes qui ont bien voulu assister à ce conseil ainsi qu'aux représentants de la presse. Bonne soirée et bon retour dans vos foyers.